

PRÉAVIS N°: 62/20

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 250'000.- pour le remplacement de fenêtres au collège de l'ancienne Ochette

CONSEIL COMMUNAL DU 8 décembre 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le jeudi 12 novembre 2020 à 20h à la salle du Conseil Communal.

Elle était composée de Mesdames Catarina Soares, Valérie Musy et Anita Ehrler, de Monsieur Roger Müller (remplaçant de M. Cédric Althaus, remplaçant de M. Pierre-Alain Richard) et de Sandrine Bosse Buchanan, rapportrice.

M. Félix Stürner, Municipal enfance, jeunesse et infrastructures scolaires, était présent pour présenter le préavis. Nous le remercions pour sa disponibilité et les informations fournies.

Le bâtiment du collège de l'ancienne Ochette comprend 141 fenêtres dont le remplacement progressif a été décidé en 2010, par tranche de 8 fenêtres environ, en fonction de la disponibilité des ressources financières (env. 15'000 CHF par année), afin de régler les problèmes d'infiltration d'eau et d'insectes et de mettre le bâtiment aux normes actuelles en matière d'étanchéité et d'isolation thermique.

La Municipalité a maintenant choisi, par ce préavis, de procéder au remplacement des 59 fenêtres restantes en une seule fois pour les raisons suivantes :

- A ce rythme, lorsque les dernières fenêtres auraient été remplacées, il faudrait recommencer les réfections.
- Comme le bâtiment, classé, est construit dans un style dit „Heimatsstyl“, il est obligatoire de conserver la même unité de style, avec des fenêtres en bois, d'aspect identique. En s'adressant à un seul fournisseur et en une fois, il y a la garantie d'une uniformité des nouvelles fenêtres et le prix s'en trouve également légèrement moins élevé.

La discussion qui suit a confirmé la nécessité de changer ses fenêtres et de l'utilité de le faire en une fois. La seule remarque porte sur la manière dont ont été demandées les offres. Seules deux offres ont été demandées, car les entreprises aptes à exécuter ce travail sont peu nombreuses et il semble que le fournisseur de fenêtres soit le même. Il est toutefois, en

l'absence d'appel d'offre, souligné l'importance de s'assurer qu'il ne puisse y avoir de recours possible.

C'est donc à l'unanimité que la commission propose au Conseil Communal d'approuver les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

vu le préavis de la Municipalité No 62/20 ;
ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ; attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance ;

autorise formellement la Municipalité à entreprendre des travaux de remplacement de fenêtres au collège de l'ancienne Ochette,

accorde à cet effet un crédit global et maximum de CHF 250'000.-- TTC, dont à déduire toute subvention éventuelle.

prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,

prend acte que cet investissement pourra être amorti, tout ou partie, par reprise sur le fonds de réserve pour entretien des bâtiments scolaires. Le solde éventuel devant être amorti en 10 ans maximum,

autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie des CHF 250'000.— aux meilleures conditions du marché du moment

Moudon, le 12 novembre 2020

Rapportrice

Sandrine Bosse Buchanan